

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 30 (1993)
Heft: 1112

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 12.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Domaine Public DP

JAA
1002 Lausanne

21 janvier 1993 – n° 1112
Hebdomadaire romand
Trentième année

Les exigences du politique

Peut-on gouverner sans politique ? Telle est en filigrane la question que posent ceux qui, à chaque occasion, regrettent que le choix des candidat-e-s au Conseil fédéral soit pareillement limité à cause d'exigences constitutionnelles (pas plus d'un conseiller fédéral par canton) et traditionnelles (répartition des sièges entre les partis et les régions linguistiques). Il est vrai que la personne qui sera appelée à remplacer René Felber devra être à la fois socialiste et romande, mais non vaudoise. Qu'elle soit en plus une femme serait bienvenu. La situation idéale, disent certains, serait que le seul critère de choix soit la qualité des candidats et non pas leur appartenance à un parti ou à un groupe linguistique. Ce serait évidemment contraire à notre système politique qui repose sur la concordance et la recherche du consensus plutôt que sur l'alternance et l'affrontement entre majorité et opposition. Mais c'est surtout entretenir l'illusion que pareil système serait politiquement viable: quelle serait la marge de manœuvre d'un Conseil fédéral composé majoritairement de représentants de la minorité politique sous prétexte qu'ils seraient hommes et femmes d'exception ?

Quant à la règle tacite, qui est respectée presque sans discontinuer depuis près de 130 ans et qui exige la présence de deux Romands au Conseil fédéral, on voit mal comment, après le 6 décembre, elle pourrait être sérieusement remise en question. Et d'ailleurs, ceux qui se plaignent d'un choix restreint seraient probablement les premiers à s'offusquer que les Alémaniques fassent main basse sur le Conseil fédéral sous prétexte d'une qualité médiocre des candidats romands.

Il faut bien admettre, une fois pour toutes, que le Conseil fédéral n'est pas un conseil d'administration. Les citoyens et les citoyennes doivent pouvoir, d'une certaine manière, s'y reconnaître ou au moins ne pas en être trop éloignés. Et la formation des cabinets des régimes parlementaires qui nous sont proches connaissent eux aussi leurs quotas et leurs limites clairement

définies: la plupart excluent d'emblée tout représentant de la minorité politique, même si elle dispose de près de la moitié des candidats potentiels... Quant au choix des électeurs français, il est limité depuis bientôt vingt ans et après les années de Gaulle à Mitterrand, Giscard et Chirac.

Ces quelques constats ne reviennent pas à dire que le système est parfait et que le nonante-neuvième conseiller fédéral — ou que la deuxième conseillère fédérale — travaillera dans les meilleures conditions qui puissent être, et c'est sur ce terrain que changement il devrait y avoir. Si la recherche de candidats de qualité est importante, l'aménagement de leur cadre de travail à ce que l'on attend d'eux une fois élus est également une tâche prioritaire trop longtemps négligée. Car le meilleur des conseillers fédéraux ne pourra jamais donner le meilleur de lui-même dans un système davantage taillé sur mesure pour un super-fonctionnaire que pour un homme politique d'envergure. Il est donc urgent de mettre sous toit une première réforme du gouvernement telle que celle proposée par le Conseil fédéral: à savoir adjoindre des secrétaires d'Etat à chaque chef de département et laisser à l'exécutif le soin de réorganiser l'administration et de rééquilibrer les dicastères. Une première étape qui peut se réaliser rapidement et qui n'exclut pas, par la suite, un Conseil fédéral de neuf membres ou un exécutif à deux niveaux: directoire restreint et ministres.

Il est enfin une autre ouverture qui aurait pu élargir le choix des candidats à l'intérieur du système actuel: c'est que plusieurs départs fussent annoncés simultanément. En ce sens, on peut regretter que les plus anciens des magistrats, Otto Stich et Jean-Pascal Delamuraz qui vont totaliser dix ans de présence à la fin de l'année, n'aient pas saisi cette opportunité pour contribuer à constituer une équipe nouvelle qui n'ait pas à porter le poids de l'échec du 6 décembre.